

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 10 décembre 2018, à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à un bâtiment résidentiel projeté qui portera le numéro 10 010, rue Meilleur, lequel sera érigé sur le lot 1 488 873 (futur lot 6 191 171) du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait :

- un mode d'implantation « isolé » au lieu de « jumelé »; et
- une hauteur hors-sol de 0,61 mètre au lieu de 13,26 mètres pour une partie du bâtiment,

et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3469.

FAIT à Montréal, le 21 novembre 2018.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert